

BIBLIOTECA CENTRAL

CHAPITRE VI

TENTATIVE DE RÉVOLUTION PAR MARIUS
ET DE RÉFORME PAR DRUSUS

Marius.
155 av. J.-C.

Gaius Marius, le fils d'un pauvre journalier, était né en 599, dans le village *arpinate* de *Cereata*, qui plus tard obtint le droit municipal sous le nom de *Cereata Marianæ*, et porte encore aujourd'hui le nom de « *patrie de Marius (Casamare)* ». Élevé à côté de la charrue, ses ressources étaient si minces qu'il ne semblait pas qu'elles pussent lui ouvrir même l'accès aux fonctions locales dans Arpinum. De bonne heure il apprit ce qu'il devait mettre en pratique, une fois général : la faim et la soif, les ardeurs du soleil et le froid de l'hiver, coucher sur la terre nue, tout cela n'était qu'un jeu pour lui. Dès qu'il fut d'âge, il alla à l'armée, à la dure école des guerres d'Espagne, et se poussa promptement au grade d'officier. Devant Numance, ayant vingt-trois ans déjà, il attira sur lui les regards de Scipion, ce général d'ordinaire si sévère, par le bon entretien de son cheval et de ses armes, par sa bravoure dans les combats, par sa bonne conduite au

camp. Il portait à son retour d'honorables cicatrices et les insignes du mérite militaire, désirant ardemment se faire un nom dans cette carrière où il avait commencé de s'illustrer. Mais dans les circonstances présentées, le plus recommandable des citoyens, s'il était sans richesses et sans relations, trouvait impitoyablement fermées devant lui les charges politiques, la seule route qui pût mener aux hautes charges militaires. Le jeune officier sut conquérir la richesse et des alliances, tantôt à l'aide de spéculations commerciales qui réussirent, tantôt par son union avec une jeune fille de l'antique et noble *gens* des *Jules*. Enfin, au bout de longs efforts, après de multiples insuccès, il arriva (639) à la préture; et, chargé du gouvernement de l'Espagne ultérieure, il trouva ample champ à manifester de nouveau sa vigueur militaire. Bientôt, et en dépit de l'aristocratie, on le voit consul en 647, proconsul en 648 et 649. Il termine heureusement la guerre d'Afrique. Après la défaite d'Orange, il est placé à la tête des opérations militaires contre les Germains. Nous avons dit plus haut comment, durant son consulat quatre fois renouvelé, de 650 à 653, exception sans exemple dans les annales de la République, il lui fut donné de vaincre et de détruire les Teutons au delà des Alpes et les Cimbres en deçà. A l'armée, il s'était comporté en homme brave et loyal; faisant impartialement justice à tous; d'une probité, d'un désintéressement rares dans la distribution du butin; par-dessus tout incorruptible. Organisateur habile, il avait remis en état de fonctionner la machine militaire à demi-rouillée : bon capitaine d'ailleurs, sachant imposer la discipline au soldat et le tenir en belle humeur; gagnant son affection en se faisant son camarade; hardi, regardant l'ennemi en face et l'allant chercher au moment opportun. Non qu'il fût un général hors ligne, autant du moins qu'il nous est possible d'en juger; mais son mérite, assurément recommandable, était assez grand, dans les conjonctures actuelles, pour lui en procurer tout le renom : son mérite

115 av. J.-C.

107.

106-105.

104-101.

l'avait conduit avec un éclat inouï jusque dans les rangs des consulaires et des triomphateurs. Il faisait toutefois pauvre mine dans leur cercle brillant. Sa voix était restée haute et rude, son regard farouche, comme s'il eût eu devant lui encore les Lybiens ou les Cimbres, et non ses collègues parfumés, confits en élégance. Non qu'à se montrer superstitieux à l'égal du simple soudard, il y eût là rien qui sentit absolument l'anti-aristocrate; rien d'étrange à ce qu'en posant sa première candidature au consulat, il eût obéi aux oracles d'un aruspice étrusque autant au moins qu'à l'impulsion de ses talents personnels : c'était chose toute simple que de le voir, durant la campagne contre les Teutons et en plein conseil de guerre, prêter l'oreille aux prophéties de *Martha*, la devineresse syrienne : sur ce terrain, alors et de tout temps, les hautes et les basses classes romaines s'étaient en quelque sorte rapprochées. Ce que l'aristocratie ne pouvait pardonner à Marius, c'était l'absence totale d'éducation politique : qu'il battît les Barbares, très-bien ! mais que penser d'un consul assez ignorant des lois de l'étiquette constitutionnelle, pour entrer au Sénat en costume triomphal ? Il n'importe : il avait toute la roture derrière lui : non content d'être un *pauvre*, selon le langage des aristocrates, il était bien pis, se montrant frugal et l'ennemi déclaré de la corruption et de l'intrigue ! Soldat avant tout, il n'avait pas les fines délicatesses, et buvait fort, surtout dans les années postérieures : d'ailleurs, sachant mal s'y prendre à donner des fêtes, et n'ayant qu'un mauvais cuisinier ! Et puis, ce consulaire ne parlait que latin : converser en grec était chose pour lui impossible : aussi s'ennuyait-il aux pièces grecques du théâtre : il les aurait désertées volontiers, et peut-être n'était-il pas le seul à penser ainsi : mais il y avait naïveté grande à confesser son ennui. Ainsi il resta pendant un long temps de sa vie : simple paysan égaré parmi les aristocrates ; impatient des lazzis sanglants de ses collègues et de leur compassion cruelle, qu'il eût dû

et qu'il ne sut jamais mépriser, les ayant tout les premiers en mépris.

Comme il vivait en dehors de la belle société, de même ou à peu près, il vivait en dehors des factions. Les mesures par lui provoquées durant son tribunat (639), l'établissement d'un contrôle meilleur des tablettes de vote, le *veto* interposé sur des motions excessives en matière de distribution de l'annone (p. 83), loin de porter le cachet d'un parti, tout au moins du parti démocratique, attestent qu'il n'avait de haine que pour les choses injustes ou déraisonnables. Comment un pareil homme, né paysan et soldat par inclination, aurait-il pu, laissé à lui-même, être un révolutionnaire ? Un jour vint, il est vrai, où l'hostilité de l'aristocratie l'ayant poussé dans le camp des ennemis du pouvoir, il fut rapidement porté au pinacle. Passé chef de l'opposition de prime saut, il semblait voué encore à de plus grandes choses. Une telle élévation, néanmoins, était bien plus la conséquence forcée des circonstances que l'œuvre même de Marius : dans le besoin, ressenti par tous, d'avoir une tête, l'opposition s'était comme emparée de lui, alors que depuis son voyage en Afrique (647-648) il avait à peine passé quelques jours dans la capitale. Il ne revint, à vrai dire, qu'en 653, vainqueur des Teutons et des Cimbres, pour célébrer doublement son triomphe longtemps retardé : déjà le premier dans Rome, il n'était encore qu'un débutant politique. Nul ne pouvait contester que lui seul avait sauvé la République : son nom était dans toutes les bouches. Les citoyens notables avouaient ses services : mais auprès du peuple, sa faveur immense dépassait tout ce qui s'était jamais vu, tout ce qui se vit jamais. Il était populaire pour ses vertus et pour ses fautes, pour son désintéressement anti-aristocratique et pour sa rudesse agreste : la foule, en lui, voyait un troisième Romulus, un second Camille : on lui offrait des libations, ni plus ni moins qu'à un Dieu. Qu'on s'étonne ensuite si, porté à de telles hauteurs, la tête lui a tourné : s'il se laissa aller un

Situation
politique de
Marius.
115 av. J.-C.

107-106.

101.

jour à comparer ses expéditions d'Afrique et de Gaule aux promenades de *Dionysos* vainqueur à travers tous les continents; et s'il se fit faire une autre fois, pour son usage personnel, un vase à boire, non des plus petits sans doute, à l'instar aussi de celui de Bacchus! Il y avait de l'espoir autant que de la reconnaissance dans l'ivresse enthousiaste du peuple : un homme de sang plus calme et de sens politique plus mûr et plus expérimenté s'y fût laissé prendre. Pour ses admirateurs, Marius n'avait point achevé son œuvre. Le triste gouvernement d'alors était pour le pays un fléau plus lourd que les Barbares : à lui, le premier dans Rome, à lui, le favori du peuple, et la tête de l'opposition, il appartenait de sauver Rome encore une fois. Sans doute, paysan et soldat, étranger à la politique intérieure de la capitale, il n'y apportait qu'une main malhabile : il parlait aussi mal qu'il savait bien commander : en face des épées et des lances de l'ennemi, il faisait meilleure contenance que devant les applaudissements et les sifflets de la foule ; mais peu importaient ses préférences! Espoir oblige. Telle était sa fortune militaire et politique, qu'à moins de rompre avec un passé plein de gloire, de tromper l'attente de son parti, je dirai même de la nation, et de faire défaut au devoir de sa propre conscience, il lui fallait porter remède à la mauvaise gestion des affaires publiques, et mettre fin au gouvernement de la restauration. N'eût-il eu en lui que les qualités essentielles à l'homme que le peuple porte à sa tête, encore il pouvait se passer des qualités qui lui manquaient pour devenir le vrai meneur populaire!

Nouvelle
organisation
de l'armée.

L'organisation nouvelle de l'armée plaçait dans ses mains un instrument d'une effrayante puissance. Avant lui, sans doute, il avait été dérogé maintes fois à la pensée fondamentale de l'institution de Servius, suivant laquelle, on le sait, la milice ne se levait que parmi les citoyens qui possédaient, et selon laquelle aussi, pour la formation des diverses armes, on suivait rigoureusement l'ordre des *classes*,

étagées selon la fortune (I, p. 121 et suiv.; II, p. 87). Le cens d'entrée dans la légion avait été abaissé de 41,000 as (300 *thal.* = 4,125 fr.) à 4,000 as (415 *thal.* = 434^{fr} 25 : IV, p. 95) : les six anciennes classes réparties dans les différentes armes avaient été ramenées à trois. Conformément d'ailleurs à l'ordonnance servienne on continuait de prendre les cavaliers dans la classe la plus riche, et l'infanterie légère dans celle plus pauvre : quant à l'arme moyenne ou l'infanterie de ligne à proprement parler, ce n'était plus à raison du cens, mais à raison du temps de service, qu'elle se rangeait dans les trois sections des *hastaires*, des *principes* et des *triariens*. En outre, et depuis longtemps, on appelait en grand nombre les fédérés italiques à l'armée, les classes aisées chez eux y fournissant aussi le contingent de préférence, comme à Rome. Quoi qu'il en soit, jusqu'à Marius, le système militaire avait eu toujours sa base dans l'ancienne organisation de la milice civique. Mais les circonstances ayant changé, de tels cadres ne convenaient plus. Les hautes classes de la société romaine s'efforçaient à qui mieux mieux de se soustraire au service, en même temps que les classes moyennes disparaissaient et dans Rome et en Italie. D'un autre côté les alliés et sujets extra-italiques offraient à la République des ressources militaires précieuses : enfin dans le prolétariat italien, si l'on savait en tirer parti, on avait toute une riche mine à exploiter. La *cavalerie citoyenne* (*chevalerie* : IV, p. 49 et suiv.), tirée tout entière de la classe des gens fortunés, s'était en réalité enfuie des camps, dès avant Marius. A titre de corps spécial on la trouve nommée, pour la dernière fois, dans la campagne d'Espagne de 614, où elle désespère le général en chef par ses hauteurs dédaigneuses et son insubordination : entre elle et ce dernier la guerre éclate, également déloyale de part et d'autre. Durant la lutte contre Jugurtha, elle ne joue plus que le rôle d'une sorte de *garde-noble* du commandant de l'armée et des princes étrangers : puis elle disparaît à toujours. Au même moment,

140 av. J.-C.

il devenait difficile, dans les circonstances ordinaires, d'amener les légions au complet de l'effectif en hommes qualifiés pour le service militaire : et j'estime qu'à rester dans les limites légales, on n'eût matériellement pas pu pourvoir aux nécessités qui se produisirent au lendemain du désastre d'Orange. Mais dès avant Marius aussi, l'on avait eu recours, surtout pour remplir les cadres de la cavalerie et de l'infanterie légère, aux contingents des sujets non italiques, aux lourds cavaliers de la Thrace, aux *cheveu-légers* africains, à l'excellente infanterie légère des agiles Ligures, aux *frondeurs* baléares : leur nombre allait croissant dans les armées romaines, même hors de leurs pays. Et puis, si le recrutement civique légal faisait défaut, il ne manquait point de Romains pauvres, se présentant sans appel. Dans cette immense multitude de gens sans travail ou ayant la haine du travail, combien se faisaient soldats volontaires, pour jouir des avantages considérables que rapportait le service dans les armées de la République? Par une conséquence nécessaire des changements survenus dans les sphères politiques et sociales, du système militaire de la levée civique on passait au système des contingents et des enrôlements : la cavalerie, les troupes légères étaient presque en entier formées des envois fournis par les peuples sujets. Dans la guerre cimbrique, Rome avait demandé jusqu'au contingent de Bithynie! Et quant à l'infanterie de ligne, si l'ancien ordre du recrutement civique subsistait encore, rien n'empêchait tout homme libre de se faire également inscrire sur les rôles : Marius le premier avait usé de ce moyen, en 647.

107 av. J.-C.

Marius, en outre, passa le niveau sur cette même infanterie. Les classifications aristocratiques de l'ancienne Rome avaient jadis prédominé jusque dans la légion. Les quatre lignes des *velites*, des *hastati*, des *principes* et des *triarii*, ou si l'on aime mieux, les tirailleurs et les soldats de première, seconde et troisième ligne, avaient chacun leur organisation spéciale, à raison de la fortune, du temps

de service, et aussi en grande partie, à raison de la différence de l'armement. Chacun avait sa place déterminée dans l'ordre de bataille; chacun avait son rang dans l'armée, et ses enseignes. Aujourd'hui, toutes ces distinctions vont disparaître. Quiconque est admis à titre de légionnaire, peut désormais, sans autre condition, entrer dans l'une ou l'autre section : la collocation du soldat dépend du bon plaisir de l'officier. Toutes différences cessent entre les diverses armes : toutes les recrues passent par la même école. Nul doute qu'il ne faille aussi rattacher à ces changements les améliorations nombreuses dans l'armement lui-même, dans le port du bagage, et les autres mesures analogues qui eurent Marius pour auteur. Elles attestent glorieusement son intelligence des détails pratiques du métier, et son attentive sollicitude pour le soldat. Citons aussi comme une innovation hors ligne les *exercices* introduits à l'armée par l'un de ses compagnons des guerres d'Afrique, Publius Rutilius Rufus (consul en 649). Ils eurent pour effet de favoriser grandement l'éducation militaire du combattant : remarquables en cela, d'ailleurs, qu'ils étaient au fond la copie de l'*escrime* des écoles où se préparaient les futurs gladiateurs.

105 av. J.-C.

La légion subit aussi un remaniement complet dans ses sections diverses. A la place des trente *maniples* (*manipuli*) de l'infanterie pesante, qui formaient jusqu'ici l'unité tactique (chaque manipule se subdivisant en deux *centuries* (*centuriæ*) de soixante hommes pour la première et la seconde ligne [*hastaires* et *principes*] et de trente hommes pour la troisième [*triarii*]), on compte désormais dix *cohortes* (*cohortes*) ayant chacune son *guidon*, composées chacune de six, ou seulement de cinq *centuries* de cent hommes; en sorte que tout en perdant douze cents soldats par la suppression de l'infanterie légère, la légion voit son effectif porté de quatre mille deux cents à six mille hommes. Elle continue à se battre sur trois lignes : mais, tandis qu'autrefois chaque ligne formait une

division séparée, le général est maître, désormais, de disposer et de répartir à son gré toutes ses cohortes dans les diverses lignes. Le rang est réglé par le numéro d'ordre du soldat et de la section. Les quatre enseignes des anciennes divisions de la légion, le *loup*, le *minotaure*, le *cheval* et le *sanglier*, jadis portées, ce semble, devant la cavalerie et les trois lignes de la grosse infanterie, sont supprimées : on ne garde que les guidons des cohortes récemment créées, et la légion entière n'a plus qu'une enseigne, que lui a donnée Marius, l'*aigle d'argent*. Par tous ces détails, on pressent qu'on ne trouvera plus trace dans la légion des divisions anciennes fondées sur l'état civique et aristocratique des légionnaires : entre ces derniers, plus de distinction, si ce n'est celle du rang purement militaire. Enfin, depuis quelques dizaines d'années, et par le fait de circonstances tout accidentelles, un corps privilégié a été créé en dehors de la légion : je veux parler de la *garde du corps* du général en chef. Cette création remonte à la guerre de Numance, où Scipion Emilien n'ayant pu obtenir du gouvernement de la République les troupes nouvelles qu'il sollicitait, et forcé de pourvoir à sa sûreté personnelle au milieu d'une soldatesque tout à fait indisciplinée, crut devoir former un corps spécial comptant cinq cents hommes de bonne volonté. Peu à peu les meilleurs soldats y entrèrent à titre de récompense (IV, p. 305). Cette cohorte des *amis*, comme elle s'appelait, ou du *quartier général* (*prætoriani*), comme on disait le plus souvent, avait en effet pour service la garde du *prétoire* (*prætorium*) ; elle était dispensée des travaux du camp et des retranchements : elle touchait une plus forte solde, et jouissait d'une considération plus grande.

Résultat
politique de la
réforme
militaire de
Marius.

Ces innovations dans le système de l'armée romaine semblent nées sous l'action de causes purement militaires, bien plutôt que politiques : elles ne furent pas davantage l'œuvre d'un seul homme, encore moins la conception d'un ambitieux. L'institution ancienne étant devenue im-

possible, la pression des circonstances amena la refonte de la légion. Pour moi, en introduisant les enrôlements à l'intérieur, Marius, militairement parlant, a sauvé l'État, de même que bien des siècles après, en recourant aux enrôlements à l'étranger, *Stilicon* et *Arbogaste* prolongeront encore pour quelque temps son existence. Mais cette réforme n'en contenait pas moins en germe toute une révolution politique. Où était la clef de voûte de la constitution républicaine ? Dans le citoyen, à la fois soldat ; et il fallait que le soldat restât avant tout citoyen. Dès que l'état militaire constitue une profession, une classe, la constitution tombe. Déjà les nouveaux règlements, les nouveaux exercices militaires conduisaient à ce résultat avec leurs pratiques empruntées à l'art du gladiateur : le service des milices se change en métier. Mais les choses marchèrent plus vite encore quand la légion s'ouvrit aux prolétaires, même en nombre restreint. Joignez-y l'effet des anciennes coutumes, conférant au général le droit de distribuer arbitrairement les récompenses parmi les soldats, droit bien dangereux même avec le contre-poids des plus solides institutions républicaines. Tout soldat heureux ou vaillant ne s'estimait-il pas fondé à réclamer auprès du chef un lot du butin mobilier, auprès de la République un lot des terres conquises ? Jadis le citoyen de la ville ou de la campagne ne trouvait dans le service à l'armée qu'une lourde charge à supporter pour le commun bien de l'État ; sa part de butin n'était pas même la compensation du dommage considérable causé par son entrée dans la légion. Mais le prolétaire qui s'enrôle aujourd'hui n'a pas seulement sa solde quotidienne : comme, son temps fini, il n'aura ni *invalides*, ni *maison des pauvres* pour asile, il lui faut bien songer à l'avenir : partant, il tient à rester indéfiniment sous les drapeaux : il ne veut du licenciement qu'autant qu'en échange il verra son existence de citoyen assurée. Il n'a plus que le camp pour patrie : il ne sait plus rien que la guerre : il n'a d'espoir qu'en son général !

Où tout cela conduit-il? On le pressent trop clairement. Marius, après la victoire du champ Raudique, avait sur le terrain même récompensé la valeur de deux cohortes d'alliés italiques par la collation en masse du droit de cité : appelé à se justifier ensuite d'un acte contraire à la constitution, il répondit que dans le tumulte du combat, il n'avait pu entendre la voix de la loi. Et de fait, dès qu'en une circonstance grave, il y aurait conflit entre l'intérêt de l'armée ou du général et la règle des institutions, qui pouvait garantir que le bruit des épées n'étoufferait pas aussi la parole des lois? Armée permanente, caste des soldats, garde du corps, tous les états de la monarchie étaient debout déjà dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire : il n'y manquait plus que le monarque. Quand les douze aigles avaient fait cercle autour de la colline palatine, ils avaient appelé la royauté¹. Le nouvel aigle donné par Marius aux légions annonçait l'Empire et les Césars.

Plan politique
de Marius.

Marius, je n'en fais pas doute, marcha droit vers les perspectives que lui ouvrait sa haute position militaire et politique. Le ciel était trouble et les nuages s'abaissaient. On avait la paix, sans pouvoir se réjouir de la paix, à la différence de ces temps où, au lendemain de la première incursion des hommes du nord, Rome, la crise passée, s'était réveillée avec le sentiment vivace de la guérison complète, reprenant et au delà, dans un épanouissement rapide, merveilleux, tout le terrain perdu. L'univers romain sentait que les temps n'étaient plus où, en cas pareil, tous les citoyens réunis venaient en aide à la chose publique : tant que demeurait vide la place de Gaius Gracchus, il n'y avait pas à se promettre un sort meilleur. Si profond était le regret de la multitude; elle ressentait si bien l'absence des deux jeunes héros qui avaient ouvert la porte à la révolution, qu'elle se rattachait en enfant à

¹ [Tite-Live, 1, 7.]

leur ombre. Témoin ce *pseudo-Gracchus*, se disant fils de Tiberius, qui, dénoncé faussaire en plein Forum par la propre sœur des deux Gracques, n'en fut pas moins porté au tribunat par le peuple (655), uniquement pour le nom qu'il avait usurpé. De même, il applaudissait à Gaius Marius : et comment en eût-il été autrement? S'il y avait homme au monde appelé à un tel rôle, c'était bien Marius. Quel général passait avant lui? Quel nom était plus populaire que le sien? Sa bravoure et sa probité incontestée, son éloignement des partis le recommandaient à tous comme le régénérateur de l'État? Comment le peuple n'aurait-il pas eu foi en lui? Comment Marius n'y aurait-il pas eu foi lui-même? L'opinion était à l'opposition la plus extrême, tellement qu'en 650, sur la motion de *Gnaeus Domitius*, plusieurs places étant vacantes dans les hauts collèges sacerdotaux, il y fut pourvu par l'élection directe des citoyens, et non plus par celle de ces mêmes collèges, ainsi que le pouvoir l'avait encore fait décider en 609, en mettant en avant dans les comices les égards dus à la religion. Le Sénat ne put ni n'osa s'opposer à cet excès de pouvoir. Il n'avait manqué à l'opposition qu'un chef, pour qu'elle prit son point d'appui solide, et marchât à son but : ce chef, elle le trouvait dans Marius.

Celui-ci voyait s'ouvrir deux routes devant ses pas. Il pouvait, *imperator* acclamé, tenter à la tête de son armée le renversement de l'oligarchie. Il pouvait aussi suivre l'ornière constitutionnelle des réformes. Son passé lui indiquait le premier moyen; l'exemple de Gracchus lui enseignait l'autre route. On s'explique aisément qu'il n'ait pas opté pour la révolution par l'armée, et qu'il n'ait pas songé, même, à la possibilité de l'essayer. A l'encontre d'un Sénat sans force et sans direction, haï et méprisé à l'excès, il semblait que Marius n'avait pas besoin d'un autre instrument que son immense popularité : et d'ailleurs son armée, quoique dissoute, lui promettait en cas de besoin l'appui de ses soldats, attendant leur récompense au len-

99 av. J.-C.

104.

145.

demain de leur congé. Il est plus que probable qu'en se rappelant la victoire rapide et presque complète de Gaius Gracchus, qu'en comparant les ressources placées dans sa main avec celles infiniment moindres dont Gracchus avait pu disposer, il crut bien plus aisé qu'il ne l'était en effet, de jeter à terre cette constitution vieille de quatre cents ans, ayant ses racines dans des mœurs et des intérêts de tout ordre, au sein d'un corps politique ordonné suivant la hiérarchie la plus compliquée de ses organes. Mais pour quiconque, allant plus que Marius, peut-être, au fond des difficultés d'une telle entreprise, il était manifeste, que l'armée, en voie de transformation et passant de l'état de milice civique à celle de troupe mercenaire, n'en était point encore à se faire l'aveugle instrument d'un coup d'État; et que toute tentative d'écarter l'obstacle par les moyens militaires ne ferait qu'accroître sans doute la résistance de l'élément opposé. Au premier coup d'œil, il semblait superflu d'amener la force armée sur le terrain du combat; au second, la mesure apparaissait pleine de dangers. A peine au début de la crise, on était loin encore des éléments extrêmes et contraires de la lutte, dans leur expression dernière, dans leur forme la plus rapide et la plus simple.

Le
parti populaire.

Donc, Marius, conformément à la règle, licencia l'armée au lendemain de son triomphe, et se plaçant dans la voie frayée par Gaius Gracchus, il se résolut à tenter la conquête du pouvoir suprême, en occupant constitutionnellement toutes les hautes charges dans l'État. Par là, il se jetait dans les bras du soi-disant parti populaire, et faisait ainsi forcément alliance avec les meneurs du moment, d'autant plus que simple général victorieux, il n'avait ni les talents, ni l'expérience d'un tribun de la rue. On vit alors la faction démocratique, se réveillant de son long néant, remonter soudain sur la scène. Durant le long intervalle qui va des Gracques à Marius elle s'était beaucoup affaiblie. Non que les mécontentements suscités

par le régime sénatorial fussent moindres aujourd'hui : mais bon nombre des espérances, qui avaient amené aux Gracques leurs plus fidèles adhérents, étaient reconnues de pures illusions. Plus d'un avait le pressentiment que les grands agitateurs tendaient à un but vers lequel le gros des mécontents n'aurait jamais voulu les suivre : enfin les mouvements et l'excitation des vingt dernières années avaient usé et épuisé presque l'enthousiasme plein de séve, la foi inébranlable, et cette pureté morale des aspirations, qui caractérisent la révolution à sa première heure. D'un autre côté si le parti n'était plus ce qu'il avait été au temps de Gaius, les meneurs qui vinrent après s'étaient montrés au-dessous du parti lui-même, autant que Gaius l'avait dominé de la hauteur de son génie. La nature des choses le voulait. Jusqu'à ce qu'il vint un homme osant ressaisir le pouvoir, comme Gaius l'avait fait, les chefs populaires n'avaient pu être que de simples *bouche-trous* politiques. Les uns, débutants de la veille, arrivaient bien vite au bout de leur fantaisie d'opposition : ces hommes à tête de feu, ces orateurs bouillants et aimés faisaient plus ou moins habilement retraite, et s'allaient cacher dans le camp du gouvernement. Les autres n'avaient rien à perdre en fortune ou en influence, et d'ordinaire rien à gagner ni à perdre du côté de l'honneur : se jetant dans l'opposition par rancune personnelle, ou par amour du bruit, ils prenaient simplement plaisir à tracasser et gêner l'administration. Parmi les premiers on avait vu, par exemple, un Gaius Memmius (p. 400), un Lucius Crassus, discoureur célèbre, devenir les amis zélés de l'aristocratie : là, ils se reposaient à l'ombre des lauriers oratoires conquis dans les rangs du parti démocratique. Mais, à l'époque où nous sommes, les chefs les plus marquants appartenaient à la seconde classe. Tels étaient, et ce *Gaius Servilius Glaucia*, que Cicéron a appelé l'*Hyperbolus* de Rome, esprit vulgaire, homme de la plus basse naissance, parlant le langage éhonté de la rue, actif d'ailleurs, et

Glaucia.

Saturninus.

103 av. J.-C.

102.

102.

redouté pour la virulence de ses sarcasmes; et son compagnon, meilleur et plus capable lui, ce *Lucius Appuleius Saturninus*, orateur enflammé et pénétrant, au dire même de ses ennemis, et qui n'obéissait point à un vil intérêt personnel. En sa qualité de questeur, l'administration de l'annone lui revenait de droit : le Sénat la lui enleva par un vote exprès, non qu'il y eût eu des malversations commises; mais on voulait conférer cette mission, alors populaire, à l'un des grands personnages du parti, à Marcus Scaurus, plutôt qu'à un jeune homme inconnu, et ne tenant à aucune des grandes familles. Ambitieux et vivement sensible à l'injure, Saturninus s'était aussitôt jeté dans l'opposition : tribun du peuple en 654, il se vengea avec usure. Chaque jour apporte désormais son scandale. Les envoyés du roi Mithridate avaient agi dans Rome par les moyens de la corruption : Saturninus dénonce le crime en plein Forum; et les révélations qu'il apporte sont tellement compromettantes pour les sénateurs, qu'il s'en faut de peu que le hardi tribun ne les paye de sa vie. Une autre fois, Quintus Metellus le Numidique briguant la censure pour 652, Saturninus encore suscite une émeute, et tient le candidat assiégé dans le Capitole : les chevaliers le dégagent, non sans coup férir et avec du sang versé. A son tour, Metellus, promu censeur, et procédant à la révision des listes sénatoriales, veut faire subir à Saturninus et à Glaucia la honte d'une expulsion. Sa vengeance n'avorte que par la mollesse de son collègue. Ce même Saturninus avait été l'inventeur du tribunal d'exception institué contre Cœpion et ses compagnons (p. 445), malgré les plus énergiques efforts du parti; et c'est encore lui qui avait fait passer de haute lutte la candidature de Marius à son second consulat, pour l'an 652. Nul autant que lui, depuis Gaius Gracchus, ne s'était montré l'ennemi décidé, opiniâtre du Sénat; nul meneur populaire ne s'était montré plus actif et plus éloquent. Violent en outre, et sans scrupules, plus que tout autre avant lui : toujours prêt à descendre

dans la rue, et imposant à coups de bâton silence à ses adversaires!

Tels étaient les deux capitaines du parti du peuple, qui allaient faire cause commune avec le général rentré victorieux dans Rome. Alliance naturelle quand il y avait pour tous même but et même intérêt; et nous avons vu déjà Saturninus, tout au moins, se faire avec ardeur et succès le champion de Marius dans ses candidatures antérieures. Il fut convenu que, pour l'an 654, Marius briguerait le consulat pour la sixième fois, que Saturninus demanderait le tribunat du peuple, et Glaucia la préture : en possession de ces magistratures, ils seraient en mesure d'agir et d'accomplir leurs projets de révolution. Le Sénat laissa passer l'élection de Glaucia, bien moins importante; mais il combattit de toutes ses forces celle de Marius et de Saturninus, essayant tout au moins de porter au consulat, à côté du premier, Quintus Metellus, son adversaire déclaré. Dans les deux camps, tout fut mis en œuvre, moyens permis et moyens illicites : mais il ne fut pas donné à l'aristocratie d'étouffer dans son germe la conspiration dangereuse de ses ennemis. Marius en personne s'abaissa jusqu'à mendier les votes, sans compter qu'il les achetait au besoin. Déjà la liste tribunicienne était presque complète : neuf candidats amis du gouvernement avaient été proclamés : déjà le dixième siège semblait assuré à *Quintus Nunnus*, homme honorable, de même couleur, quand une bande furieuse d'anciens soldats de Marius, dit-on, se jette sur lui et le tue. Les conjurés ne l'emportaient, on le voit, que par la violence la plus coupable. Marius est nommé consul, Glaucia préteur, et Saturninus tribun (pour 654). Quintus Metellus n'est pas porté à l'autre siège consulaire. Un personnage insignifiant, *Lucius Valerius Flaccus*, l'occupera. A cette heure, les trois associés pouvaient passer à l'exécution de leurs projets, et reprendre enfin la grande entreprise interrompue depuis l'an 633.

100 av. J.-C.

100.

121.